

Concours national de la Meilleure Baguette de Tradition Française

Le 10ème Concours national de la Meilleure Baguette de Tradition Française s'est tenu sur le parvis de Notre-Dame de Paris du 13 au 15 Mai.

Bravo à tous les finalistes pour leur professionnalisme, la qualité de leur travail et leur état d'esprit.

Le podium de cette 10e édition :

1er - Nicolas LEDOUX (Bourgogne-Franche-Comté)

2ème - Benjamin DURY (Nouvelle-Aquitaine)

3ème - Frédéric GARCHITORINA (Nouvelle-Aquitaine)

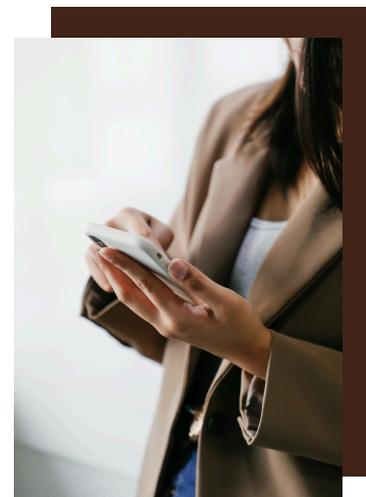


Avertir un salarié de son licenciement par téléphone rend la rupture du contrat abusive

Un salarié contacté et informé téléphoniquement par la DRH de son entreprise de son licenciement, a saisi la juridiction prud'homale, estimant faire l'objet d'un licenciement verbal. Il a reçu une lettre de licenciement pour faute grave, postée le même jour que l'appel.

La Cour de cassation, dans un arrêt en date du 3 avril 2024, rappelle qu'un appel téléphonique ne peut suppléer l'envoi de la lettre de licenciement, adressée ultérieurement, tel que prévu par l'article L.1232-6 du Code du travail. L'article précise que le licenciement doit être notifié au salarié par lettre recommandée, et comporter l'énoncé du (des) motif(s) de la rupture du contrat de travail.

L'employeur justifiait cette information préalable du salarié par téléphone afin de lui éviter une annonce publique devant ses collègues, faisant ainsi valoir qu'il s'agissait d'un appel de courtoisie. Le licenciement verbal est, de jurisprudence constante, considéré comme sans cause réelle et sérieuse, car non motivé.



Mise en vente du Timbre Baguette

Le 16 mai, jour de la Saint-Honoré, a eu lieu la vente en avant-première du timbre olfactif et souvenir « La Baguette de Pain Française », édité à 596 000 exemplaires, qui est désormais en vente dans de nombreux bureaux de poste et également en ligne.

En présence de l'artiste Stéphane HUMBERT-BASSET et de Frédéric MORIN, directeur adjoint de Philaposte, Dominique ANRACT, président de la CNBPF, a été accueilli pour la remise d'une escarboucle.

Cet événement célèbre deux symboles français : la baguette et le timbre. La Poste et la CNBPF valorisent ainsi le patrimoine français, rappelant l'inscription de la baguette au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.



1er Concours national du Meilleur Sandwich

Un véritable succès pour le 1er Concours national du Meilleur Sandwich qui s'est déroulé le 16 mai dernier sur le parvis de Notre-Dame de Paris.

Les 15 candidats ont dû réaliser 3 types de sandwich : un carné, un végétarien et un produit de la mer.
Spécificité de ce concours : chacun des candidats a produit ses propres pains sur place.

Les résultats ont été proclamés le jour même, avec un podium et un coup de cœur par catégorie.

Le podium :

- 1er - Dorian KITZINGER (Grand-Est)
- 2e - Lucie SABY (Auvergne-Rhône-Alpes)
- 3e - Amandine BRAIDA (PACA Corse)



Le reste à charge CPF est fixé à 100 euros

Le décret d'application n°2024-394 du 29 avril 2024 a été publié au Journal officiel le 30 avril 2024, et est entré en vigueur le 2 mai 2024. Il établit un reste à charge de 100 euros pour chaque titulaire du Compte professionnel de formation, qui démarrera une formation via ledit compte.

Ce décret fait suite à la loi de finances pour 2023 du 30 décembre 2022, qui a institué la mise en place d'une participation financière du titulaire du CPF dans le financement de sa formation. La loi prévoyait que le montant de la participation serait précisé par décret. Ce dernier sera revalorisé tous les ans, le 1er janvier, par arrêté. La somme devra être payée sur la plateforme Mon Compte Formation. Il existe certaines situations permettant au titulaire du CPF d'être exonéré de cette contribution financière obligatoire.

Prenez soin de votre santé avec l'application BOULanGEZ

Dans le cadre de la complémentaire santé de la boulangerie artisanale, les chefs d'entreprises et les salariés de la profession peuvent participer au programme de prévention sur la problématique des troubles veineux grâce à un parcours personnalisé dans l'application BOULanGEZ.

Conçue spécialement pour les professionnels de la boulangerie artisanale, l'application vous aide à surveiller et à comprendre les risques liés aux maladies veineuses.

Pour en savoir plus sur l'action de prévention « Soyez en jambes pour santé » rendez vous sur le site AG2R LA MONDIALE espace boulangerie artisanale.

